

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : CONFORMITE AUX NORMES IFRS

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, les états financiers consolidés du Groupe CDG Capital sont préparés depuis le 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, en conformité avec les normes comptables internationales, adoptées par l'Union Européenne.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, CDG Capital applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit, tel qu'il a été modifié ;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations lorsque l'application en 2017 est optionnelle.

NOTE 2 : PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

Dénomination sociale	30/06/2017		31/12/2016		Méthode de consolidation
	% intérêt	% Contrôle	% intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale
CDG Capital Bourse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale

2.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à retenir : intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue et des éventuelles pertes de valeur de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée, selon la méthode de la mise en équivalence, qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes, ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39 « Instruments financiers ».

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un groupe destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente) sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

2.3 Règles de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

2.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle. Le coût d'acquisition est égal à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

Goodwill

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au niveau de l'état de la situation financière. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et réévaluation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du Goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Bases de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche.

Le référentiel IFRS ne prévoit pas de modèle particulier pour la présentation des états financiers. Pour les établissements de crédit et activités assimilées, il y a lieu de retenir une présentation de l'état de la situation financière par ordre de liquidité. CDG Capital retient pour ses états financiers consolidés le modèle indiqué par Bank Al Maghrib au niveau du Chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1. Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, CDG Capital utilise des techniques de valorisation reconnues.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les actifs financiers sont répartis en quatre catégories :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers », ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par CDG Capital.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres comptabilisés dans cette catégorie sont évalués au coût amorti, avec amortissement de la surcote /décote au taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

CDG Capital n'a pas retenu cette catégorie d'actifs financiers.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les autres actifs non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les « Prêts et créances » sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des « prêts et créances »

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client. On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché correspondant généralement au prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors intérêts courus, sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables «gains ou pertes latents ou différés».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique «Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agregé « marge d'intérêts » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agregé « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Dépréciation des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduirait par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par l'état du résultat global ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédits, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture : pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 10 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions :

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPOSANTS	Terrassement	Menuiserie extérieure	Étanchéité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Electricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré cablage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Miroiterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
	DURÉE D'UTILITÉ	70 ans	30 ans	15 ans

- Autres immobilisations corporelles :

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins locatives et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

3.3. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.4 Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et du calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normatif à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

3.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

3.6. Impôts différés

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

3.7. Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances, les dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les décotes constatées lors d'une restructuration de créance. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations d'actifs, ainsi que les provisions pour litiges.

3.8. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

NOTE 4 : JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Dépréciations d'actifs ;
- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur (valorisation) ;
- Provisions pour risques et charges.

5.2.4. Titres de créances émis

	31/12/16	Augmentation	Diminution	30/06/17
Bons de caisse				
Titres du marché interbancaire				
Titres de créances négociables	547 328		228 140	319 189
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par un titre				
TOTAL	547 328		228 140	319 189

5.2.5. Provisions

Provisions	31/12/16	Augmentation	Diminution	30/06/17
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires				
Provisions pour autres risques et charges	6 796	6 043	1 300	11 539
TOTAL	6 796	6 043	1 300	11 539

Ventilation des provisions	31/12/16	30/06/17
Court terme	6 795	11 539
Long terme		
TOTAL	6 795	11 539

NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/17	31/12/16
Engagements de financements et de garantie donnés	82 407	566 334
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		500 000
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés		500 000
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit - bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	76 245	60 116
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés	76 245	60 116
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit - bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires export confirmés		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Garanties de crédits données		
- Autres cautions, avals et garanties donnés		
- Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 162	6 218
- Garanties de crédits données		
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
- Autres cautions et garanties données	6 162	6 218
- Engagements en souffrance		
Engagements de financements et de garantie reçus	637 355	661 809
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000
- Ouvertures de crédits confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	137 355	161 809
- Garanties de crédits	137 355	161 809
- Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues		

NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	30/06/17	30/06/16
+ Intérêts et produits assimilés	7.1	49 207	87 538
- Intérêts et charges assimilés	7.1	(50 552)	(85 896)
MARGE D'INTERET		(1 344)	1 641
+ Commissions (produits)	7.2	80 493	67 309
- Commissions (charges)	7.2	(3 283)	(2 760)
MARGE SUR COMMISSIONS		77 209	64 549
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	30 031	65 531
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	2 202	44 534
+ Produits des autres activités	7.5	58 933	84 755
- Charges des autres activités	7.5	(9 961)	(9 554)
PRODUIT NET BANCAIRE		157 070	251 456
- Charges générales d'exploitation	7.6	(80 582)	(75 810)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7.7	(7 197)	(6 406)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		69 290	169 241
Coût du risque	7.8	1 112	(16 483)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		70 402	152 758
+/- Quote - part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs			(7)
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		70 402	152 751
- Impôt sur les résultats		(24 065)	(48 970)
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		46 337	103 781
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		46 337	103 781
Résultat de base par action (en dirhams)		9,27	20,76
Résultat dilué par action (en dirhams)		9,27	20,76

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	30/06/17	30/06/16
RÉSULTAT NET	46 337	103 781
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 061	6 819
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote - part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Impôts		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 061	6 819
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	47 398	110 601
Dont Part du Groupe	47 398	110 601
Dont Part des minoritaires		

7.1. Marge d'intérêt

	30/06/17	30/06/16
Sur opérations avec les établissements de crédits	3 580	831
Sur opérations avec la clientèle	15 928	58 082
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	29 029	27 886
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	671	738
Produits d'intérêt	49 208	87 537
Sur opérations avec les établissements de crédits	9 224	7 185
Sur opérations avec la clientèle	29 556	66 595
Actifs financiers disponibles à la vente		
Sur dettes représentées par titres	11 430	11 897
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et charges assimilés	342	219
Charges d'intérêt	50 553	85 896

7.2. Commissions

	Produits	30/06/17 charges	Net	Produits	30/06/16 charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits		168	-168	191	-191	
Sur opérations avec la clientèle	80 293	3 102	77 191	63 287	2 556	60 731
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change						
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						
Prestations de services bancaires et financiers	200	13	187	4 022	13	4 009
- Produits nets de gestions d'OPCVM		5	-5	1 622	6	1 617
- Produits nets sur moyens de paiement		6	-6	3	-3	
- Autres	200	2	198	2 400	5	2 395
Produits nets des commissions	80 493	3 283	77 210	67 309	2 760	64 549

7.3. Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/17	30/06/16
Dividendes reçus		
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	29 889	52 679
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	(3 747)	(5)
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture		
Variation de juste valeur des instruments dérivés	3 889	12 857
Inefficacité de couverture à la juste valeur		
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie		
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30 031	65 531

7.4. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/17	30/06/16
Dividendes reçus	525	13 565
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs disponibles à la vente	1 677	30 968
Dépréciation durable		
Reprise de dépréciation		
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la juste valeur des actifs financiers à la vente lorsque l'élément couvert est cédé		
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	2 202	44 533

7.5. Résultat des autres activités

	30/06/17	30/06/16
Produits de la promotion immobilière		
Produits sur opérations de location simple		1 406
Variations de juste valeur des immeubles de placement		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurances		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances		
Autres produits (charges) nets	48 972	73 795
Produits et charges nets des autres activités	48 972	75 201

7.6. Charges générales d'exploitation

	30/06/17	30/06/16
Charges de personnel	62 012	51 367
Impôts et taxes	2 020	1 999
Services extérieurs et autres charges	16 551	22 443
Charges d'exploitation	80 582	75 809

7.7. Amortissement et dépréciation des immobilisations

	30/06/17	30/06/16
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 125	3 703
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	4 072	2 702
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Total	7 197	6 406

7.8. Coût du risque

	30/06/17	30/06/16
Dotations aux provisions		16 022
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		272
Provisions pour dépréciation des titres (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges		15 750
Reprise de provisions	1 112	302
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		302
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	1 112	
Variation des provisions	(1 112)	15 721
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		762
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Autres pertes		
Coût du risque	(1 112)	16 483

NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2015	500 000			730 122	3 069	1 233 191		1 233 191
Changement de méthodes comptables								
Autres variations								
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2015	500 000			730 122	3 069	1 233 191		1 233 191
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(120 000)		(120 000)		(120 000)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2016				181 185		181 185		181 185
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					4 338	4 338		4 338
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					4 338	4 338		4 338
Variation de périmètre								
Autres variations				3 046		3 046		3 046
Capitaux propres clôture 31 décembre 2016	500 000			794 353	7 407	1 301 760		1 301 760
Changement de méthodes comptables								
Autres variations								
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2016	500 000			794 353	7 407	1 301 760		1 301 760
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(200 000)		(200 000)		(200 000)
Résultat de l'exercice au 30 juin 2017				46 337		46 337		46 337
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					1 061	1 061		1 061
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					1 061	1 061		1 061
Variation de périmètre								
Autres variations				1 535		1 535		1 535
Capitaux propres clôture 30 Juin 2017	500 000			642 225	8 468	1 150 693		1 150 693

NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

FLUX DE TRESORERIE	30/06/17	31/12/16
1. Résultat avant impôts (A)	70 402	266 300
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 197	13 262
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
5. +/- Dotations nettes aux provisions	4 744	9 900
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		
8. +/- Produits/charges des activités de financement		[75 708]
9. +/- Autres mouvements	6 601	[4 008]
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	18 542	[56 553]
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	[1 120 420]	[187 066]
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 769 412	[1 000 706]
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	[2 726 899]	1 080 632
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	[35 496]	[30 996]
15. - Impôts versés	[24 065]	[82 363]
16. = Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)	[2 137 467]	[220 500]
17. FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	[2 048 524]	[10 754]
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	[6 042]	[4 861]
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20) (E)	[6 042]	[4 861]
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	[200 000]	[120 000]
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23) (F)	[200 000]	[120 000]
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F) (G)	[2 254 566]	[135 615]
COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/17	31/12/16
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	151 516	287 131
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	32 141	180 740
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	119 375	106 390
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	[2 103 050]	151 516
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	5 135	32 141
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	[2 108 186]	119 375
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	[2 254 566]	[135 615]

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

- Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;
- Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTE 10 : INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : banque d'affaires.

NOTE 11 : PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2014 à 2017 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

NOTE 12 : GESTION DES RISQUES

I. PRESENTATION DU PROFIL DES RISQUES :

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risque de crédit ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risque sectoriel ;
- Risque pays ;
- Risque de marché ;
- Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités

1. RISQUE DE CREDIT :

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

1-1 Politique et procédures d'octroi de crédit

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions.

Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit. A cet effet, CDG Capital dispose d'une méthode d'analyse du couple rendement/risque lié à chaque opération sollicitée, résultante principalement de l'indicateur de rentabilité ajusté par le risque (RAPM). Cet indicateur obéit aux règles détaillées dans le Charte relative au dispositif d'Allocation des fonds propres et de pilotage Rendement/Risque, en sa version de référence de juillet 2014.

L'organisation globale du processus d'octroi d'un engagement repose ainsi sur le dispositif interne de gestion des dossiers d'engagement, décliné au niveau des procédures suivantes :

- Procédure de mise en place des engagements de la clientèle ;
- Procédure de gestion des événements sur les engagements de la clientèle ;
- Procédure de gestion des garanties sur les engagements de la clientèle.

Ces procédures font également référence au Comité de Crédit ou « CdC » et au Comité des Grands Risques ou « CGR », en tant qu'instances décisionnelles en matière d'engagement.

Le CdC est une instance qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de crédit/engagement/exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements estime nécessaire de présenter.

Le CGR est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

1-2 Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements :

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contreparties engagées avec la banque :

- Au niveau du segment corporate (grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et office). Ce processus est décliné comme suit :

- o Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus définit le fonds de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et de la décision du CdC ou du CGR. Les éléments constitutifs du fond de dossier d'engagement sont insérés au niveau d'une check-list interne.
- o Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie.
- o Un dispositif de limites d'exposition calibré sur les notations internes et en respect des seuils prudentiels.
- o Un système de délégation de pouvoir par Direction Métier.
- o Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accordés.
- o Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne.

- Au niveau du segment des personnes physiques (PP) : le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.

- Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.

Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.

Ce reporting est produit à fréquence mensuelle et est destiné au management de la banque.

1-3 Système de notation interne CDG Capital :

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi des engagements et dans la gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue plus généralement un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

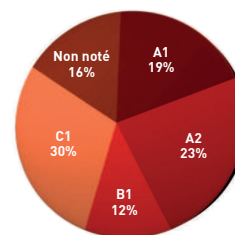
Elle représente l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuilles. Elle n'a pas pour objectif de se substituer à une décision de prise d'engagement qui nécessite une analyse approfondie du profil de risque de la contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises.
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires (modèle en cours de mise à jour).
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projets et l'immobilier professionnel.

o Focus sur le profil de notation des grandes entreprises :

En incluant les expositions crédit et marché (titres de créances, de propriété et engagement de change), la répartition des engagements de CDG Capital sur les grandes entreprises par profil de notation se présente au 30 juin 2017 comme suit :



Répartition des contreparties « Grandes Entreprises » par profil de notation au 30/06/2017 (en KDH)

On notera une prédominance des contreparties GE dont la notation est qualifiée « Investment Grade ». Elles correspondent ainsi aux notes internes A1 (19%), A2 (23%).

o Traitements des créances sensibles :

L'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements assure l'identification, le suivi et la mise à jour des engagements sensibles auxquels la banque est exposée.

- L'identification des engagements sensibles s'opère essentiellement par les notations internes :

o La révision des notations :

Créances sensibles			
Nature engagement	Classes de risque	Cotation	Interprétation
Nature engagement	C1	Sain mais sensible	Qualité de risque volatile et vulnérable
Potentiellement Sensible	C2	Sensible	Qualité de crédit faible
Engagements sensibles (Liste de surveillance rapprochée)	C3	Très sensible	Risque élevé à la limite du défaut / crédit douteux

Cet exercice est réalisé au moins une fois par an à la réception des liasses fiscales ou encore lors de la revue de portefeuille. Il peut également être provoqué suite à la constatation d'un événement d'alerte. Il s'agit pour l'essentiel d'indicateurs de basculement de rating listés par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et nécessitant la modification de la note de signature validée initialement par le CdC.

Un facteur d'alerte est par définition un élément qui met en doute la crédibilité de la contrepartie et sa capacité à honorer ses engagements futurs. L'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements a ainsi identifiée trois niveaux d'alerte susceptibles de provoquer un basculement de note interne (cf. notice technique relative à la gestion des créances sensibles, en sa version de référence).

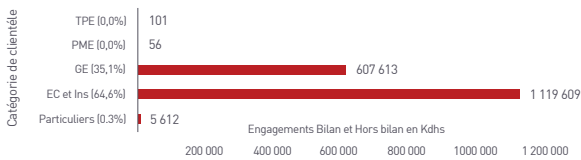
o Traitement du recouvrement :

Le processus de recouvrement de CDG Capital est porté par le Comité de recouvrement et du contentieux (CRC). Cette instance décisionnelle, animée par la Direction Juridique, examine :

- Les dossiers ayant enregistré un défaut de paiement au titre notamment des financements consentis (crédits impayés), des prestations (factures impayées) ou toute autre raison ou motif ;
- Les dossiers litigieux pour quelques motifs que ce soit ;
- Les provisions à constater.

1-4 Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit :

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci-dessous un aperçu de cette répartition au 30 juin 2017 :



N.B : cette répartition n'inclut pas les portefeuilles de transaction et de placement de la banque.

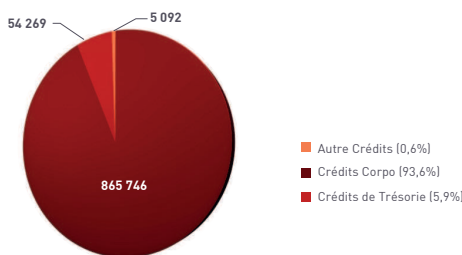
Répartition des engagements par classe de risque au 30/06/2017 (en KDH)

Il ressort de cette répartition une forte concentration des engagements sur deux profils de risques :

- Les grandes entreprises principalement via des crédits à l'équipement. Ces contreparties représentent 35% des engagements globaux de la banque.
- Les établissements de crédits, sociétés de financement et assimilées via essentiellement du prêt financier MLT et des prêts JJ (MAD et devises) / Rev Repo (MAD). Au 30 juin 2017, ils représentent 65% des engagements globaux.

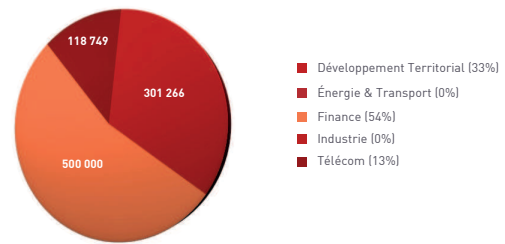
On note également l'absence structurelle des crédits accordés aux particuliers et aux contreparties PME-TPE.

Hors classification prudentielle, le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement : les crédits corporate et les crédits de trésorerie. La situation des engagements au 30 Juin 2017 a été marquée par une prédominance structurelle des crédits corporate :



Répartition des engagements « activité de crédit » au 30/06/2017 (en KDH)

Pour ce qui est de la répartition par secteur d'activité des encours bilanciaux, CDG Capital est exposé aux secteurs repris ci-dessous :



Répartition des crédits par secteurs d'activité au 30/06/2017 (en KDH)

1-5 Dispositif de couverture des risques :

o Evaluation et d'analyse des garanties :

Dans un objectif de couverture des risques (crédit et contrepartie) auxquels CDG Capital se trouve confrontée, la DGGR a mis en place un dispositif de gestion et d'évaluation des garanties recueillies par la banque. Ce dispositif repose sur le principe que la recherche de garantie est recommandée pour tout type de financement, notamment lorsque la contrepartie est notée en « Non Investment Grade », il permet de cadrer les aspects suivants :

- Dresser la liste des garanties habituellement retenues par CDG Capital en couverture des engagements qui lui sont présentés ;
- Définir les grandes lignes de la politique de CDG Capital en matière de prise de garanties ;
- Présenter la méthodologie de calibrage des montants des sûretés financières ainsi que les bonnes pratiques de la place bancaire, en la matière ;
- Présenter la méthodologie d'évaluation (stress) des garanties détenues par la banque.

o Techniques de réduction du risque de crédit :

Les techniques de réduction du risque sont dictées principalement par la réglementation en vigueur et sont couramment utilisées au sein de CDG Capital. Elles sont concernées par deux catégories : les sûretés réelles et personnelles.

La sûreté réelle étant une sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs.

La sûreté personnelle étant une sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

A noter que le calibrage des montants à retenir en couverture de l'exposition en risque de la banque est effectué conformément à la procédure de gestion des garanties sur les engagements de la clientèle.

2. RISQUE DE CONTREPARTIE :

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés, qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Ainsi, CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Ce suivi passe par un verrouillage renforcée de ces contrats cadres mais aussi à travers la tenue régulière d'un reporting interne dédié au risque de contrepartie.

Ce reporting est produit à fréquence mensuelle et est destiné exclusivement à la Direction Générale.

3. RISQUE DE CONCENTRATION :

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filiales de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition aux risques de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur.

Une synthèse de ce tableau de bord est adressée mensuellement à la Direction Générale, aux directions concernées et présentée à l'occasion de chaque Comité d'Audit et Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Comité de Crédit tient compte du risque de concentration dans son examen des différents dossiers d'engagement. Il valide également les dispositifs de limites internes sur les contreparties et examine les demandes de leur dépassement.

Au 30 Juin 2017, aucune contrepartie n'excède les plafonds réglementaires fixés par Bank Al Maghrib et aucune concentration de risque sur des contreparties ne dépasse les plafonds internes groupe.

4. RISQUE SECTORIEL :

Le risque sectoriel mesure l'impact des conditions économiques et concurrentielles d'un secteur d'activité sur les créances ou sur l'activité de CDG Capital.

Ce risque est suivi moyennant des analyses sectorielles régulières produites et par la tenue fréquente d'un reporting interne dédié.

5. RISQUE PAYS :

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyse des environnements macro et micro économiques et politique du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

6. RISQUES DE MARCHÉ :

Les risques de marché représentent les risques de pertes liées à la variation des paramètres de marché notamment :

- **Les taux d'intérêt :** le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **Les taux de change :** le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **Les prix :** le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions;
- **Les spreads de crédit :** le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

Le contrôle et le suivi des risques de marché de CDG Capital s'articulent autour de quatre niveaux distincts mais complémentaires:

FRONT OFFICE	MIDDLE OFFICE	GESTION GLOBALE DES RISQUES	AUDIT INTERNE
Premier niveau de contrôle. Il lui incombe notamment la responsabilité du respect des orientations des stratégies d'investissement et des limites internes.	En charge du respect quotidien de la régularité des opérations ainsi que des limites d'exposition et intuitu personae fixées.	En charge de la calibration, de la mise à jour et suivi des limites internes, ainsi que du suivi des engagements. S'assure en outre que les positions prises sont toutes accompagnées d'autorisations formalisées. Réalise les mesures et stress tests nécessaires sur les positions de marché.	Sa contribution consiste à réaliser des analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le dispositif de contrôle et de surveillance des risques de marché mis en place permet de répondre aux exigences suivantes

- Suivi permanent des positions et des résultats ;
- Contrôle des paramètres de marché utilisés dans le système d'information de la Salle des Marchés ;
- Définition des méthodes de valorisation et de mesure du risque ainsi que le calcul quotidien des indicateurs de risques de marché ;
- Suivi journalier du respect des limites établies pour chaque activité.

o Modèle interne du risque de marché

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché. L'indicateur VaR a été intégré dans la gestion opérationnelle des risques de marché à travers l'analyse de son évolution quotidienne, la fixation et le suivi de limites de VaR ainsi qu'un reporting hebdomadaire adressé à la Direction Générale et aux opérateurs de la Salle des Marchés. De surcroît, le modèle permet la réalisation de simulations dans le cadre du pilotage global du profil de risque de marché et du développement stratégique de l'activité.

o Dispositif des limites internes

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisés dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- Encours des portefeuilles ;
- VaR (globale et par portefeuille) ;
- Encours par émetteur (Corporate, Banques, Institutionnels et OPCVM) ;
- Limites réglementaires de change ;
- Limites par opérateur.

Le suivi des limites fait l'objet d'un état quotidien de la consommation des limites d'encours, de concentration des émetteurs, de VaR et de sensibilité aux taux d'intérêt adressé à la DGGR et aux responsables des lignes-métiers.

En outre, un flash hebdomadaire est communiqué à la Direction Générale illustrant les expositions aux risques de marché ainsi que les résultats dégagés par activité.

Enfin, un reporting trimestriel plus exhaustif, établi par le Middle Office et validé par la DGGR récapitule l'utilisation des limites notifiées à chaque activité et fait état des éventuels dépassements enregistrés.

Le respect du dispositif de limites est garanti en permanence par le Front Office et contrôlé par le Middle Office.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

La mise à jour des limites internes est cadrée par une procédure interne décrivant la méthodologie et la démarche suivies pour la révision, la mise en place ou la suppression d'une limite. Ainsi, la revue du dispositif intervient à une fréquence annuelle ou à la demande de la Direction Générale, du Front Office ou de l'entité chargée de la gestion des risques.

o Dispositif de stress test et adéquatation des fonds propres

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

Calculés dans l'outil interne de VaR de CDG Capital, les stress tests visent à estimer la perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ceci s'appuie sur des scénarios historiques, des scénarios théoriques ou hypothétiques ainsi que des scénarios adverses:

- **Les stress historiques** consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de résultat enregistrés. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarios connus.
- **Les stress hypothétiques** consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail de réflexion et de collaboration avec le front office et les gestionnaires de portefeuilles. Ces scénarios peuvent être définis en fonction de critères économiques, de considérations socio-politiques ou autres.
- **Les stress adverses** ont pour objectif de détecter les situations les plus défavorables pour la banque sur la base des caractéristiques de son portefeuille. Il s'agit de mettre en exergue les vulnérabilités des portefeuilles de CDG Capital parallèlement aux capacités de réaction ou d'ajustement dont elle dispose afin de permettre une prise de décision optimale.

Les différents scénarios de stress tests font l'objet de révisions régulières et leurs mises à jour sont validées dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

En outre, CDG Capital a engagé un chantier permettant de mesurer l'adéquation des fonds propres compte tenu du niveau de risque encouru dans le cadre des activités de marché de la banque. L'objectif étant de mesurer l'impact des scénarios de stress tests et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour faire face aux pertes y afférentes afin de maintenir la solvabilité de la banque à des niveaux acceptables.

7. RISQUES STRUCTURELS DU BILAN :

La gestion des risques structurels au sein de CDG Capital constitue une composante transverse qui concerne l'ensemble des activités de la banque, à travers une analyse permanente de la structure du bilan et des profils du risque de taux et de liquidité.

Dans ce sens, le dispositif de gestion des risques structurels, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le comité de Bâle ainsi que les recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

De ce fait, la gestion du risque structurel de taux repose essentiellement sur l'analyse de la structure du bilan et du hors bilan par nature de taux (taux fixe/ taux variable), et vise la réduction du degré d'exposition aux variations du taux d'intérêt au vue de maîtriser la sensibilité sur le résultat prévisionnel et les fonds propres de la banque.

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement sur les gaps cumulés de taux d'intérêt à travers le suivi régulier des indicateurs suivants :

- la chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- l'interprétation des gaps mesurés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux
- la sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, des engagements financiers prévus.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme via la mesure du ratio de liquidité à court terme stressé, à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et une approche globale basée sur un matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, outre son caractère réglementaire, un moyen de mesure de l'adéquation entre les actifs liquides de haute qualité et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités. CDG Capital a assuré le respect permanent de la limite réglementaire du LCR.

Le comité Asset and Liabilities Committee (ALCO) constitue l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse de l'examen régulier du profil de taux et de liquidité de la banque, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et les résultats des stress test appliqués.

8. RISQUES OPÉRATIONNELS

Au cours des dernières années, CDG CAPITAL a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ces métiers. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des Comités nouveaux produits et des comités dédiés à la surveillance et la gestion de risques opérationnels.

Conformément aux orientations de la politique de Gestion Globale des Risques, CDG Capital s'est dotée d'une Politique de Gestion des Risques Opérationnels. Cette politique formalise les rôles et assure l'implication de l'ensemble des acteurs en charge de la maîtrise et la gestion des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels de la banque est matérialisée par le déploiement de dispositifs dédiés :

o Procédures opérationnelles

CDG CAPITAL dispose d'un manuel de procédures qui définit les processus opérationnels des différents segments de ses activités. Ces procédures prévoient des règles de gestion, de contrôle et de séparation de fonction. Elles reposent aussi sur un système de délégation de signature qui permet une définition des responsabilités et une meilleure gestion des « back-up ».

La définition des procédures et leur validation se base sur les meilleurs standard en la matière, ce qui assure une meilleure définition des tâches et une corrélation optimale avec les risques inhérents à chaque processus.

Cette organisation a collaboré, à la mise en place de cartographie des risques par lignes métier qui permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler l'ensemble des risques opérationnels

o Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles. On classe les applications en trois catégories :

- Cœur de métier (critique pour l'activité de CDG Capital) ;
- Verticale (SI dédié à une direction de CDG Capital) ;
- Horizontale (Transverse aux directions de CDG Capital).
- La sécurité informatique se traduit à travers 2 principaux axes :
 - Sécurité réseau ;
 - Sécurité opérationnelle et veille de sécurité.

o La surveillance des pertes internes :

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble des métiers de CDG CAPITAL, depuis 2012. Ce processus a permis aux opérationnels : - de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ; - de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ; - d'acquiescer une meilleure connaissance de leurs zones de risques ; - de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein de la banque et de ces filiales.

9. PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ (PCA)

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation de CDG CAPITAL, l'image de ses produits et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire. La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité de la banque s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards. Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers scénarii de crise.

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité. Depuis l'implémentation du PCA en 2013, CDG CAPITAL a mis en place un dispositif de maintien des conditions opérationnelles afin d'assurer la fiabilisation des installations et de pérenniser le bon fonctionnement du PCA

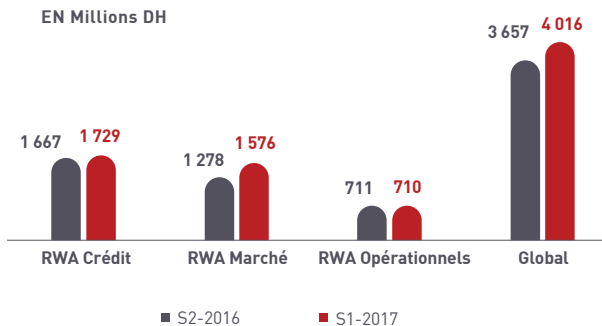
II. GESTION DU CAPITAL :

Les modalités de détermination des fonds propres prudentiels de CDG Capital sont fixées par les dispositions de la circulaire N° 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative aux fonds propres des établissements de crédit.

Les fonds propres prudentiels de CDG Capital arrêtés au 30/06/2017 s'établissent à 867 Mdhs, et continuent d'assurer un coussin confortable en vue du maintien d'un bon profil de solvabilité.

Il est à signaler que les fonds propres de CDG Capital sont principalement constitués de fonds propres de base de catégorie 1. L'exigence en fonds propres globale de CDG Capital couvre les risques de crédit, de marché et opérationnel, et elle est déterminée selon les approches suivantes :

- Approche avancée : au titre des risques de marché conformément aux dispositions de la circulaire N° 08/G/2010. CDG Capital procède au calcul de l'exigence marché via son modèle interne de Value at Risk homologué par Bank Al Maghrib en 2013.
- Approche Standard : au titre des risques de crédit conformément aux dispositions de la circulaire N° 26/G/2006.
- Approche Indicateurs de base : au titre des risques opérationnels conformément aux dispositions de la circulaire N° 26/G/2006.



L'exigence en fonds propres globale au titre du S1 2017 reflète principalement l'évolution des activités de marché au sein de CDG Capital, notamment le développement de la poche OPCVM.

Le ratio de solvabilité arrêté au 30/06/2017 atteint 21%. CDG Capital possède ainsi un excellent profil de solvabilité et une marge significative de prise de risque.



47, rue Allal Ben Abdellah
30 000 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

GROUPE CDG CAPITAL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2017

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG Capital et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.150.693, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 46.337.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG Capital arrêtés au 30 juin 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 septembre 2017



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton International (S3)
107, rue Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 0522 54 48 09 - Fax: 05 22 29 66 78

Faïçal MEKOUAR
Associé



MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20360 CASABLANCA
Tél: 05 22 29 66 78 - Fax: 05 22 29 66 78

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant